

département des infrastructures subsidiées

Aux Membres du Collège communal

de et à

boulevard du Nord 8
B-5000 NAMUR

Tél.: +32 (0)81 77 33 39
Fax: 32 (0)81 77 39 84
dgo1-70@spw.wallonie.be

Nos réf.: DGO1.70/ /PIC 2019-2021

Vos contacts:

voiries: Samuel Dubrunfaut, Directeur ff - 081 77 33 39 - samuel.dubrunfaut@spw.wallonie.be
bâtiments: Directrice: Isabelle Jadot - 081 77 33 62 - isabelle.jadot@spw.wallonie.be
Inspecteur général: Michel Devos - 081 77 33 51 - michel.devos@spw.wallonie.be

Objet:

Plan d'investissement communal 2019-2021

Madame, Monsieur,

Suite à la réforme du décret relatif au droit de tirage des communes et à l'enveloppe complémentaire de 20.000.000 € dégagée par le Gouvernement wallon dans le cadre du Plan wallon d'investissement, j'ai le plaisir de porter à votre connaissance que votre commune bénéficiera d'un subside de € pour la mise en œuvre de votre PIC relatif à la programmation 2019-2021.

Ce montant est déterminé en fonction des critères définis dans le décret du 3 octobre 2018 et les lignes directrices du PIC 2019-2021 vous ont été adressées en date 15 octobre 2018.

Je vous invite à élaborer ledit plan et à le transmettre au plus tard **dans les 6 mois** à dater de ce jour.

J'attire votre attention sur le fait que l'introduction de votre plan d'investissement doit uniquement se faire par la plateforme du guichet unique des marchés subsidiés.

Toutes les informations relatives au plan d'investissement des communes sont disponibles sur le site "<http://pouvoirslocaux.wallonie.be> - *Thématiques: Infrastructures subsidiées (DGO1)*". Vous y trouverez le décret du 3 octobre 2018, l'arrêté du 6 décembre 2018, les lignes directrices et les fiches d'introduction pour les dossiers de voiries et de bâtiments.

Mon administration reste bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La Ministre des Pouvoirs locaux, du
Logement et des Infrastructures sportives,



Valérie De Bue